



*Date de dépôt : 27 février 2024*

## **Rapport**

**de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour  
la préservation de notre santé et celle de nos enfants : réservons  
des îlots de fraîcheur dans les nouveaux quartiers**

*Rapport de majorité de Christina Meissner (page 3)*

*Rapport de minorité de Alexis Barbey (page 45)*

## **Pétition (2183-A)**

### **pour la préservation de notre santé et celle de nos enfants : réservons des îlots de fraîcheur dans les nouveaux quartiers**

Si, en cette fin du premier quart du XXI<sup>e</sup> siècle, une action prioritaire et impérative s'impose, c'est celle d'assurer à tous les habitant-e-s de notre ville des conditions d'existence leur permettant de bénéficier d'espaces de fraîcheur pour vivre face au réchauffement climatique. Cette exigence doit se traduire par la préservation des lieux arborisés existants et l'aménagement de nouveaux espaces de verdure dans les quartiers en construction.

Au quartier si bien nommé « Sous-Bois » au Petit-Saconnex, qui fut jusque dans les années 2010 très verdoyant, les pouvoirs publics ont décidé d'engager une opération majeure de densification, sans tenir compte de la qualité de vie des résident-e-s. Prévues à l'origine (et dans le PLQ) avec des bâtiments de 5 étages, toutes les constructions ont été d'office et sans consultation rehaussées à 7 étages. Les enfants n'ont aucun espace vert et sont contraints de jouer dans la rue au milieu de la circulation.

Aujourd'hui, ne subsistent, au cœur du quartier, plus que deux parcelles arborisées (2348 et 2349). Afin de préserver cet espace, nous demandons qu'un espace de fraîcheur et de sociabilité sous la forme d'un petit parc (env. 900 mètres carrés) soit intégré au milieu des nouvelles barres d'immeubles.

La pétition demande ainsi que le plan de quartier soit modifié et que les autorités compétentes s'entendent, comme elles en étaient d'ailleurs convenues, afin d'aménager un petit parc absolument indispensable à la vie de ses habitant-e-s aujourd'hui, et, *a fortiori*, pour les générations à venir.

*N.B. 161 signatures*  
M. Rémi Clemente  
Rue Denis-de-Rougemont 4  
1202 Genève

## RAPPORT DE LA MAJORITÉ

### Rapport de Christina Meissner

La pétition 2183 a été traitée par la commission des pétitions sous l'aimable présidence de M. Sylvain Thévoz lors de trois séances du 30 octobre 2023 au 15 janvier 2024.

Après avoir auditionné les pétitionnaires, la commission a auditionné l'autorité cantonale et la Ville de Genève. La commission a voté le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat par 7 oui (2 S, 2 MCG, 1 LC, 2 UDC) contre 6 non (2 Ve, 1 LJS, 3 PLR) et 1 abstention (1 S). Nous remercions le procès-verbaliste, M. Christophe Vuilleumier, ainsi que M<sup>me</sup> Nadia Salama, secrétaire scientifique de commissions, pour leur accompagnement dévoué de nos travaux.

### **30 octobre 2023 : audition de MM. Rémi Clemente et Jérôme Fontana, pétitionnaires**

M. Clemente prend la parole et déclare qu'il y a une dissonance cognitive dans la conception de la ville avec la création d'immeubles fondés sur des dalles de béton et des plantes qui sont ensuite disposées sur les surfaces minérales. Il habite dans le quartier des Genêts qui borde le Petit-Saconnex ; ce quartier est très agréable à vivre à bien des égards, mais il n'y a pas de lieu dédié pour les enfants. La situation est même dangereuse pour ces derniers, un avis partagé par tous les parents. C'est dans ce contexte que la pétition a été lancée.

Il reste deux parcelles vierges qui pourraient être utilisées pour créer un îlot de fraîcheur bienvenu pour la population. Il remarque que les températures qui sont en hausse exigent une réaction concrète de la part des autorités. Il n'y a pas de projet ou d'autorisation de construire portant sur ces deux parcelles vierges. Le PLQ 29482, quant à lui, est vieux de dix ans. Il rappelle par ailleurs que le quartier est l'un des plus densifiés de la ville alors que des projets de construction sont encore en cours et que ces deux parcelles permettraient de créer un poumon de verdure. La pétition propose donc que le canton acquière ces parcelles pour ce faire.

M. Fontana déclare présider l'association des habitants du Petit-Saconnex, laquelle couvre le quartier des Genêts, et il mentionne que les demandes de la pétition s'inscrivent totalement dans le cadre des demandes formulées par

l'association du Petit-Saconnex. Il manque un lieu de sociabilité dans ce quartier. La végétation manque également cruellement, tout comme les aménagements de sécurité pour les enfants, qui n'ont pas de lieu de vie. Les constructions récentes dans ce quartier ont impliqué l'abattage de plus de 200 arbres.

Son association soutient cette pétition et ajoute que les habitants ne sont pas opposés à la construction de logements, mais attentifs quant à l'absence d'infrastructures sportives, de lieux de sociabilisation et de végétation.

### *Questions des députés*

A une question sur l'état des lieux de cet espace de 900 m<sup>2</sup>, M. Clemente répond qu'il y a deux maisons mitoyennes sur les deux parcelles qui appartiennent à des propriétaires différents. M. Fontana ajoute qu'une parcelle est louée par des promoteurs qui attendent une autorisation de construire. Il remarque que l'autre parcelle appartient à un propriétaire qui ne souhaite pas vendre.

Un député PLR ajoute que le PLQ implique la démolition de ces maisons pour envisager une densification et demande ce qu'il en est du sous-sol de ces parcelles.

M. Clemente répond qu'il est prévu de créer un parking souterrain.

Une députée LC craint que la dernière parcelle verte qui restera dans ce quartier sera celle de la mission d'Allemagne. Elle rappelle alors que le canton a pour objectif de réviser les anciens PLQ et elle se demande ce qu'il en est par rapport à ces deux parcelles.

M. Fontana ne sait pas et n'a pas interpellé le canton à cet égard.

La députée ajoute qu'une situation similaire s'est présentée à Vernier et elle remarque que c'est finalement la commune qui a racheté une parcelle. Elle se demande si des contacts ont été pris avec la Ville de Genève.

M. Fontana répond avoir discuté officieusement avec M<sup>me</sup> Kitsos, qui lui a indiqué que la Ville cherche des options au Petit-Saconnex pour créer des espaces publics.

Un député PLR déclare que le Grand Conseil a voté un contreprojet envisageant la plantation d'arbres en pleine terre – une mesure qui va dans le sens de la pétition – et il demande si les pétitionnaires ont connaissance de ce projet qui propose la mise en place de comités de suivi pour les communes de plus de 10 000 habitants et du contreprojet qui propose la création de fosses de Stockholm justement afin de permettre le développement de la végétation.

M. Fontana répond par la négative et remarque qu'il serait intéressant que le canton prenne la même mesure que la Ville de Genève, qui a demandé aux SIG d'installer leurs structures plus profondément afin de permettre aux arbres de se développer.

Un député PLR déclare habiter le quartier des Genêts et il observe que ce dernier lui semble très vert. Il ajoute que son immeuble comporte deux places de jeux qui fonctionnent très bien. Il rappelle en outre que le parc Trembley est très agréable et permet d'y faire son jogging. Il signale par ailleurs être étonné par le projet de parking souterrain, puisque tous les immeubles du voisinage possèdent leur propre parking.

M. Clemente répond avoir appris qu'il était prévu d'agrandir les parkings existants. Il mentionne que les enfants les plus jeunes courent des risques, puisque de nombreux endroits présentent des angles morts et qu'il n'y a pas de lieu dédié pour eux. Il y a des jeux dans les immeubles voisins, mais ces derniers sont privés.

M. Fontana rajoute que le Petit-Saconnex manque d'infrastructures sportives et culturelles et qu'il n'y a pas de lieu facilement accessible pour organiser par exemple un anniversaire. Il ajoute que les projets en cours aux Nations vont multiplier le nombre d'habitants qui viendront inévitablement vers le Petit-Saconnex.

Une députée Verte remarque que ce PLQ est discuté depuis plusieurs années avec une première pétition en 2016. Elle demande si la maison mitoyenne est toujours habitée.

M. Clemente répond qu'un promoteur a acheté cette maison et attend les autorisations. La propriétaire de la seconde parcelle ne veut pas vendre.

La députée entend que des promoteurs ont acheté l'une des deux parcelles, mais que les deux parcelles devraient être entre les mains des promoteurs pour que l'immeuble prévu dans le PLQ puisse être construit.

A une question PLR, M. Clemente confirme que la pétition concerne ces deux parcelles.

En réponse à une question S, M. Clemente répond avoir déposé la pétition devant le Conseil municipal qui va l'auditionner la semaine prochaine.

En réponse à une demande MCG, M. Fontana dit que l'association du Petit-Saconnex n'a pas été sollicitée pour la révision du plan directeur cantonal, mais que les habitants ont participé à titre individuel à la consultation du plan directeur communal 2040.

#### **4 décembre : audition de M. Pascal Michel, attaché de direction – office de l’urbanisme – DT**

M. Michel prend la parole et remarque que cette pétition propose de créer un parc public en lieu et place d’un bâtiment. Il précise qu’il y a déjà eu une pétition en 2017 à ce propos (P 1993-A), laquelle a été déposée sur le bureau du Grand Conseil. Il remarque en effet que le scénario d’un parc impliquerait des compensations pour les droits à bâtir ; des compensations financières importantes, raison pour laquelle la pétition a alors été déposée.

Il observe que des requêtes en autorisation de construire ont en l’occurrence été déposées par le propriétaire et il doute que ce dernier soit favorable à la création d’un parc public. Cela étant, il signale que sur la partie nord de la route de Ferney, deux coopératives prévoient un projet doté d’un espace public conséquent et non clôturé, proposant un espace de 1100 m<sup>2</sup> avec tout un secteur planté. Il ajoute que l’espace de sociabilité qui est réclamé également depuis plusieurs années se développera dans ce cadre avec des rez-de-chaussée actifs et du mobilier urbain.

Il signale en outre que les arbres que les pétitionnaires aimeraient préserver ont été étudiés par l’OCAN, qui indique que ces arbres ont peu de valeur et que la biodiversité inhérente à ces individus est relativement modeste. Il rappelle que les abattages seront en outre compensés au nord de la parcelle avec la plantation d’une trentaine d’arbres. Il déclare donc que la pétition n’est pas la bienvenue selon le département.

#### ***Questions des députés***

Un député PLR remarque que les pétitionnaires demandent la création d’un îlot de fraîcheur sur ces parcelles, mais que dans le cadre du PLQ, un espace public est prévu, lequel viendra y répondre ; il demande à quelle distance se situe cet espace. Il observe par ailleurs que la question de la préservation des arbres n’est pas signalée dans la pétition.

M. Michel acquiesce, mais il remarque que la pétition évoque l’importance des arbres existants qui, pour deux d’entre eux, sont hauts. Il déclare que ce sont les deux barres prévues au-dessus de la parcelle indiquée dans la pétition qui envisagent un espace public, ce d’autant plus grand que des places de parc ont été supprimées ; un espace plus végétal d’un côté et plus urbain de l’autre permettant un développement de la sociabilité. Il précise que cet espace se trouvera à une trentaine de mètres de ces parcelles.

Un député UDC demande si le propriétaire de l’une des deux parcelles est au courant de la pétition. Il se demande si ce dernier exerce une influence sur le projet qui pourrait proposer une végétalisation verticale.

M. Michel répond qu'il a acheté les parcelles il y a trois ans. Il ajoute qu'il s'est adressé à l'administration avant de déposer son projet et il mentionne que le département a fait valoir sa volonté de diminution du nombre de places de parc en sous-sol, ce qui permet plus de pleine terre.

Une députée LC souligne qu'une seule parcelle est entre les mains d'un promoteur alors que la seconde parcelle appartient à une personne qui ne veut pas partir. Elle se demande si l'Etat ne devrait pas envisager de racheter cette parcelle pour créer une place de verdure, notamment pour les enfants. Elle observe que l'espace public que M. Michel évoque se situe à plus de trente mètres. Elle rappelle que les PLQ sont en cours de révision et que cette situation pourrait constituer une occasion intéressante.

M. Michel sait que le promoteur a un mandataire qui travaille sur un projet se développant sur les deux parcelles, et il imagine qu'il y a une promesse de vente. Il remarque que sur le fond, l'Etat peut difficilement racheter une parcelle, puisqu'il ne peut acquérir un terrain que pour créer des logements puisque ; sinon, une loi ad hoc est nécessaire. Il rappelle par ailleurs que créer des logements à proximité du centre-ville et des facilités de transport relève d'une politique vertueuse.

La députée demande si l'Etat n'entend pas privilégier des îlots de verdure à terme, notamment avec la révision des PLQ.

M. Michel répond qu'il y a des équilibres à trouver et il mentionne que la proximité de grands parcs publics comme l'Ariana, le parc Rigot ou les Genêts permet de garantir cet équilibre.

Un député S demande s'il y a d'autres espaces verts dans ce quartier qui pourraient venir répondre aux demandes des pétitionnaires.

M. Michel répète que plusieurs parcs se trouvent à proximité. Il ajoute que sur l'arrière des bâtiments qui sont projetés, une cession doit être donnée à la Ville de Genève, ce qui permettra de récupérer des espaces verts pour les habitants.

Le député remarque que cette pétition n'est pas réaliste, puisqu'un PLQ est en force.

M. Michel répond que reconsidérer les droits à bâtir qui ont été fixés nécessiterait une compensation financière.

Le président demande ce qu'il en est de la surélévation qui est évoquée dans la pétition. Il se demande s'il est encore possible de modifier le PLQ et quelles en seraient les conséquences. Il se demande en outre si la Ville de Genève est un acteur dans cette situation.

M. Michel répond que la Ville de Genève est consultée et peut faire valoir ses souhaits d'amélioration. Il ajoute que la Ville préavise également l'autorisation de construire. Il rappelle en outre que la Ville projette des squares publics et est donc active dans ce périmètre. Il rappelle ensuite qu'il est toujours possible de réviser un PLQ, une procédure qui ouvre les mêmes droits que dans une démarche conventionnelle. Il déclare qu'il s'agirait plutôt d'une abrogation que d'une révision dans le cas d'espèce, et il mentionne que les propriétaires pourraient certainement s'opposer à une abrogation en déposant un recours.

Quant à la surélévation de deux étages, il mentionne qu'un bonus avait été prévu il y a vingt ans pour les projets Minergie ; les propriétaires ont fait valoir ce bonus, ce qui leur a donné plus de droits à bâtir.

Une députée LC remarque que la P 1993-A demandait exactement la même chose en 2016. Elle observe qu'il y a une continuité dans la position des habitants. Elle rappelle alors que des PLQ ont été abrogés à Lausanne pour des raisons environnementales et elle se demande si l'Etat de Genève a déjà abrogé un PLQ par le passé.

M. Michel répond par rapport à l'indice de densité qui est en l'occurrence peu élevé. Il mentionne que ce PLQ a été réexaminé par le département.

La députée en conclut qu'il n'y a donc pas de révision de PLQ favorisant l'arborisation qui, pourtant, est une volonté politique actuelle. Elle rappelle qu'une motion avait été acceptée qui demandait que les PLQ soient revus et qu'il ressortait que 80% nécessiteraient d'être revus pour tenir compte des enjeux actuels.

M. Michel déclare que l'ensemble des PLQ dont les droits à bâtir sont en force ont été réexaminés, mais qu'il n'est pas ressorti de cet examen que 80% d'entre eux devaient être revus.

A la question d'un député UDC, M. Michel répond que le PLQ date de 2004.

Le député mentionne qu'à cette époque, les projets envisageaient de grosses barres. Il rappelle que la volonté politique actuelle vise des projets à dimension plus humaine.

M. Michel souligne que le projet des coopératives sur le site propose une conception plus articulée.

La députée LC revient sur la réponse à la motion qu'elle évoquait (M-2586-A), laquelle relate les analyses du département de l'urbanisme ainsi que des recommandations. Elle indique que le département précisait il y a deux ans que ce travail était ambitieux et en cours.

M. Michel répond que 10% des PLQ doivent être révisés, le solde devant être négocié avec les requérants. Il ajoute que 15% des PLQ ne doivent pas être modifiés selon le département.

**15 janvier 2024 : audition de M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative, et de M. Xavier de Rivaz, adjoint de direction au service d'urbanisme de la Ville de Genève**

M<sup>me</sup> Perler prend la parole et déclare qu'une pétition similaire (P 499) a été déposée devant le Conseil municipal de la Ville de Genève. Elle observe que le PLQ dont il est question a été adopté en 2007 par le Conseil d'Etat, et elle remarque que les pétitionnaires demandent que deux parcelles soient préservées pour créer un parc de 900 m<sup>2</sup> et que le PLQ soit modifié en conséquence. Elle imagine que la commission a eu l'historique de ce PLQ ainsi que la pétition de 2016, soumise au canton et à la Ville de Genève et déposée sur le bureau du Grand Conseil en 2017.

Cela étant, elle déclare que cette pétition a entraîné un examen de ce PLQ par ses services afin de déterminer les implications d'une telle modification et que des propositions alternatives ont également été étudiées.

S'agissant de l'acquisition de deux parcelles en mains d'un promoteur et d'un privé, elle mentionne que ces propriétaires ne sont pas vendeurs pour le moment, la préemption étant pour sa part exclue dans ce cas de figure. Elle ajoute que le coût d'acquisition a été évalué à environ 5 millions ; un montant comprenant l'achat, les droits à bâtir et l'aménagement du terrain.

M<sup>me</sup> Perler ajoute que le PLQ a été examiné sous l'angle juridique et elle explique que M. Pagani ne s'était jadis pas prononcé sur une éventuelle révision du PLQ et que le canton ne s'était pas engagé dans ce sens. Elle remarque qu'il serait donc nécessaire de connaître l'état d'esprit du Conseil d'Etat pour évaluer les possibilités. Elle signale toutefois que la réalisation de cet espace de verdure risque d'être contrainte par la création d'un parking en sous-sol qui prévoit une seule trémie d'accès ; ce parking devant être connecté à d'autres parkings souterrains. Et elle mentionne que cette interconnexion empêcherait la création d'un parc en pleine terre. Elle précise que des alternatives ont donc été étudiées.

M. de Rivaz déclare que ce PLQ se trouve le long de la route de Ferney, avant l'hôtel Intercontinental. Il ajoute que de nombreux parcs se trouvent à proximité, à commencer par le parc de Budé ainsi que l'école des Genêts qui présente un espace de détente pour les enfants, de même que le parc de l'Ariana, le Jardin botanique, la promenade des Nations et la place des Nations

avec ses jeux d'eau qui sont très prisés en été. Il déclare qu'il y a donc peu de quartiers qui offrent autant d'espaces de verdure et de détente que celui-ci.

Il déclare ensuite que les deux parcelles en question sont les dernières qui restent vierges dans ce périmètre. Il ajoute que l'aménagement de ce parc avec l'acquisition de ces terrains se monterait à environ 5 millions. Il signale ensuite que le mail central est sans doute à l'origine du problème. Il précise qu'entre 2014, date de la première requête, et 2023, les habitants ont sollicité la Ville à 26 reprises et le Conseil d'Etat à 6 reprises, et il mentionne que chaque fois, une réponse a été apportée.

Il explique que le problème relève de l'interconnexion des parkings ; un aspect qui a conditionné toutes les requêtes.

Il observe que ces deux parcelles ont en l'occurrence une position clé, puisque le parking souterrain passe inévitablement par ce périmètre, et il déclare que si cette interconnexion n'est pas faite, plusieurs rampes de parking ne pourront pas être supprimées, ce qui pose un problème notamment à l'égard du futur tram. Il ajoute que la Ville a toujours fait la proposition d'aménager le mail central de la rue Denis-de-Rougemont en imaginant même un mail piéton au fur et à mesure que les servitudes seront cédées à la Ville.

M<sup>me</sup> Perler déclare que réaliser ce parc impliquerait de renoncer à l'aménagement de la rue Denis-de-Rougemont. Elle pense qu'il devrait être possible de trouver des solutions pour ces rampes d'accès, mais elle mentionne que le choix oscille finalement entre une arborisation et un aménagement pour la mobilité douce. M<sup>me</sup> Perler répète que si la Ville devait acheter ces parcelles dans l'idée de créer un véritable parc arboré, le canton devrait préalablement modifier le PLQ.

### *Questions des députés*

Une députée LC entend bien que tout cela est conditionnel et que le mail existant a été quelque peu privatisé. Elle signale, cela étant, qu'un parking souterrain n'est pas incompatible avec un parc au-dessus, comme le démontre par exemple celui de la place des Nations. Elle se demande si le projet de révision des anciens PLQ dans le but d'améliorer les critères environnementaux a été entamé par la Ville de Genève.

M<sup>me</sup> Perler rappelle que le parc ne serait pas en pleine terre, mais sur dalle, et qu'il serait nécessaire de renoncer aux grands arbres. Elle précise toutefois que la révision des PLQ n'a pas encore commencé.

M. de Rivaz rajoute que le département du territoire a examiné l'opportunité d'une révision, mais que la Ville n'y a pas été associée.

M<sup>me</sup> Perler répète que si la Ville devait acheter ces parcelles dans l'idée de créer un véritable parc arboré, le canton devrait modifier le PLQ. Elle précise qu'il n'est guère possible d'imaginer ce parc et un mail piétonnier en parallèle.

A une question PLR, M<sup>me</sup> Perler confirme le contenu similaire des pétitions.

Une députée Verte demande si la rue Denis-de-Rougemont était considérée comme un simple chemin dès son origine.

M. de Rivaz acquiesce en déclarant qu'il s'agit d'une route de desserte avec quelques places de stationnement. Il souligne que l'option serait de récupérer le plus d'espace possible le long des immeubles pour créer un vrai aménagement d'espace public, de façade à façade, de placer des jeux d'enfants et de planter des arbres dans les espaces qui le permettent.

La même députée demande s'il est possible d'envisager de récupérer le mail central.

M. de Rivaz répond que c'est compliqué, mais il mentionne en revanche que la Ville possède les servitudes de passage sur l'axe central du mail.

Une députée MCG se demande si un parking souterrain peut supporter un aménagement paysager.

M. de Rivaz répond que c'est une question de conformité au PLQ. Mais il répète que toutes les autorisations ont été données en lien avec le principe de connectivité des parkings. Cela étant, il déclare que c'est possible.

La même députée demande si les propriétaires ont été approchés ; si les propriétaires n'ont pas été approchés, il ne sera pas possible de créer ce parking souterrain.

M. de Rivaz répond que la Ville ne les a pas sollicités. M<sup>me</sup> Perler rappelle que le PLQ relève du canton et que la Ville n'est pas intéressée par la création de ce parking. Elle ajoute que la Ville approchera ces propriétaires pour autant que ces pétitions aboutissent et que le PLQ soit modifié.

La députée MCG observe donc que la Ville n'est pas opposée à cette pétition.

M<sup>me</sup> Perler répète que plusieurs obstacles doivent être levés.

Un député PLR déclare qu'une demande portant sur la création d'une maison de quartier a été déposée dans ce secteur et il se demande si ce périmètre est concerné.

M. de Rivaz répond que le PLQ ne parle pas de maison de quartier.

M<sup>me</sup> Perler précise que la Ville recherche activement des terrains pour améliorer les infrastructures du Petit-Saconnex. Elle rappelle que son

département et celui de M<sup>me</sup> Kitsos travaillent en étroite collaboration à cet égard.

Un député S demande si les propriétaires actuels sont au bénéfice d'une autorisation de construire.

M. de Rivaz répond par la négative : le promoteur doit acquérir préalablement la seconde parcelle pour développer son projet. Il remarque que le second propriétaire ne veut pas vendre son bien.

Le même député demande si créer un parc sur ces parcelles est une nécessité pour les habitants.

M<sup>me</sup> Perler répond ne pas pouvoir se prononcer à la place des habitants, puisque ce sont ces derniers qui peuvent expliquer au mieux leurs besoins. Elle déclare que la solution alternative qui a été étudiée par la Ville l'a été dans le cas où créer un parc serait disproportionné.

A la question du même député, M<sup>me</sup> Perler confirme que la Ville ne peut pas préempter en dehors d'un projet de logements.

Un député PLR remarque que ce sont les mêmes personnes qui se sont approprié le mail central et qui souhaitent maintenant obtenir un parc, puisque les constructeurs font partie des signataires des pétitions.

M<sup>me</sup> Perler répond que le rapport sur la pétition qui a été classée comporte des réflexions allant dans ce sens.

Le même député remarque ensuite que les rampes ne peuvent être supprimées que si les parkings souterrains sont interconnectés, et il mentionne que pour ce faire, ces parcelles doivent être achetées pour mener à bien ces travaux. Il se demande dès lors comment ces travaux pourront être menés.

M. de Rivaz répond que c'est un vrai problème.

Une députée LC observe que la création de ce parking est donc presque une cause d'utilité publique et demande s'il serait possible d'imaginer un demi-immeuble dans l'autre sens avec la trémie d'accès.

M<sup>me</sup> Perler répond ne pas être ingénieure, mais elle mentionne que les pétitionnaires proposent de prolonger le bâtiment existant. Elle remarque toutefois qu'il n'y a pas d'étude en mains de la Ville. Elle ajoute qu'il n'en reste pas moins qu'il faudra interconnecter les parkings.

## **Discussion et vote**

Un député UDC déclare que tout repose en fin de compte sur la décision de la propriétaire privée. Il demanderait dès lors l'audition de cette personne.

Une députée LC déclare être surprise que la Ville de Genève ne soit pas associée à la révision des anciens PLQ. Elle ajoute qu'entendre cette propriétaire est une bonne idée. Elle rappelle par ailleurs que le canton peut, contrairement à la Ville de Genève, acheter une parcelle.

Un député PLR déclare que cette pétition est une folie très compliquée. Il voit mal comment réaliser les demandes des pétitionnaires. Il rappelle que la facture est de 5 millions pour créer un carré de verdure. Quant à convoquer une dame âgée propriétaire pour lui demander si elle veut vendre, il estime que c'est chimérique. Il déclare que son groupe propose le dépôt de cette pétition.

Une députée MCG ne voit pas le problème d'inviter cette dame avec gentillesse en lui demandant son avis sur cette pétition et en évoquant potentiellement un échange de parcelles.

Une députée Verte déclare étrange de discuter de l'avenir de cette personne, et elle ne croit pas que ce soit le rôle de la commission. Elle observe par ailleurs qu'il est curieux de voir la position des promoteurs qui se sont accaparé le mail central et qui demandent maintenant en fin de compte 5 millions pour créer un parc. Elle mentionne que son groupe est donc également en faveur du dépôt.

Un député S constate que ce quartier n'est pas dépourvu de parcs. Il ajoute que la Ville de Genève ne peut en outre pas préempter en l'état et il mentionne être partagé sur le sujet. Il se demande si la commission ne devrait pas renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat pour voir ce qui est faisable ou pas. Il estime cependant que la commission ne doit pas se mêler de la vie de cette propriétaire.

Un député UDC pense que cette dame a une raison pour ne pas vendre et il qu'il serait intéressant d'avoir son point de vue sans la mettre sous pression.

Un député S pense que c'est au Conseil d'Etat d'examiner la situation. Il signale par ailleurs que les parcs qui sont éloignés des immeubles représentent toujours un problème pour les parents qui doivent accompagner leurs enfants.

Une députée MCG rappelle que cette propriétaire bloque tout un projet d'importance et elle pense qu'il est nécessaire de l'entendre. Elle ne croit pas que cela soit insultant que de l'inviter.

Une députée LC rappelle que M<sup>me</sup> Perler a indiqué qu'elle attendait le sort que la commission réserverait à cette pétition pour aller voir cette propriétaire.

Un député PLR mentionne les pétitions précédentes qui ont été évoquées et déclare qu'il aimerait les consulter. Il propose donc de reporter le vote.

Le président passe au vote de l'audition de la propriétaire de la seconde parcelle :

Oui : 3 (1 UDC, 2 MCG)

Non : 11 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 1 LC, 3 PLR, 1 UDC)

Abstentions : -

***Cette demande d'audition est refusée.***

Le président passe au vote du report du vote sur la P 2183 :

Oui : 3 (3 PLR)

Non : 9 (3 S, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 2 UDC)

Abstentions : 2 (2 Ve)

***Le report du vote sur la P 2183 est refusé.***

Le président passe au vote du renvoi de la P 2183 au Conseil d'Etat :

Oui : 7 (2 S, 2 MCG, 1 LC, 2 UDC)

Non : 6 (2 Ve, 1 LJS, 3 PLR)

Abstentions : 1 (1 S)

***Le renvoi de la P 2183 au Conseil d'Etat est accepté.***

**Analyse de la tribune de Genève, publiée le 30 mai 2023**

- Densité des quartiers au 31 décembre 2021
- Une carte interactive a été mise à disposition permettant de déterminer le nombre de résident dans une zone bien précise (1 hectare à savoir 100x100 mètres)

Abo Densité de la population

## Combien de personnes vivent dans votre quartier?

Notre carte interactive permet de voir, pour chaque adresse en Suisse, combien de personnes vivent sur un hectare.

Sebastian Broschinski, Patrick Meier, Mathias Lutz, Marc Brubacher  
Publié: 30.05.2023, 09h59



Dans le classement des pays les plus densément peuplés du monde, la Suisse se situe quelque part dans la première moitié. Il existe pourtant d'énormes différences au sein même de notre pays: le centre-ville de Genève compte ainsi le plus grand nombre de personnes au kilomètre carré (29'000), alors que le village grison d'Avers n'en compte qu'à peine deux pour la même surface. À Paris, le kilomètre carré le plus densément peuplé accueille 51'000 personnes. À Barcelone, ce sont même 53'000 personnes.

### Méthodologie



#### D'où proviennent les données?

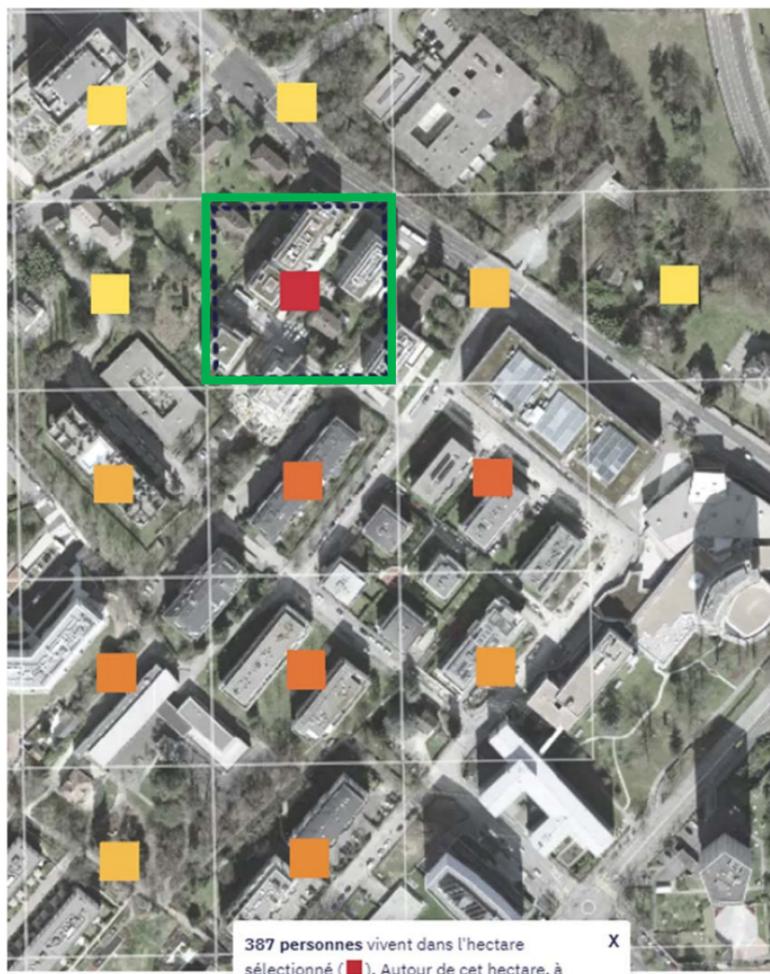
L'Office fédéral de la statistique publie chaque année des données sur la population avec une répartition géographique. Nous présentons ici la population résidente permanente suisse, au 31 décembre 2021, dans une grille d'un hectare (100 x 100 mètres). Dans chaque case de la grille figure le nombre de personnes qui y ont leur adresse de domicile. Cette grille d'hectares est également visible sur notre carte interactive. Une très petite partie des habitants et habitantes (environ 50'000 personnes) n'a pas pu être attribuée à une adresse de domicile claire. Ces personnes ne sont donc pas prises en compte dans l'analyse. Pour le calcul de la densité de population (habitants par kilomètre carré), nous comptons également pour chaque champ d'hectares les habitants et habitantes vivant dans le kilomètre carré environnant.

#### Pourquoi les champs d'hectares sont-ils légèrement inclinés sur la carte?

Toutes les représentations cartographiques de la Terre se heurtent au problème suivant: une surface sphérique tridimensionnelle doit être représentée sur une carte bidimensionnelle. Pour y parvenir, il existe différents systèmes avec leurs propres avantages et inconvénients. Les données brutes de l'Office fédéral de la statistique sont saisies en coordonnées nationales suisses. Pour représenter ces données avec le service internet que nous avons choisi, elles doivent être converties dans la même projection que les cartes satellites représentées. Dans cette projection, les carrés ne sont plus parfaitement rectangulaires, mais ils correspondent aux images satellites sous-jacentes.

➤ Situation dans zone du quartier de Sous-Bois :

- Sur l'hectare sélectionné du quartier du Sous-Bois (carré vert), 387 personnes sont domiciliées au 31 décembre 2021 (densité = carré rouge foncé)
- Cette densité est déjà au-dessus des autres quartiers limitrophes (carrés jaune/orange)
- Cette analyse n'inclus pas les deux immeubles qui sont en construction (voir plan ci-dessous)



Nombre d'habitants et d'habitantes par hectare



➤ Zoom sur le quartier du Sous-bois

- En Bleu, les immeubles actuellement en construction qui ajouteront environ 80 logements d'ici fin 2024, à savoir 250 nouveaux résidents estimés
- En jaune, la dernière parcelle « libre du quartier », actuellement occupée par deux maisons mitoyennes.
- Selon le PLQ actuel, un nouvel immeuble est prévu (20-30 logements supplémentaires)



30 octobre 2023 - Hôtel-de-Ville

--Discours du président de comité de la pétition--

**Concernant la motivation de la pétition en titre « Pour la préservation de notre santé et celle de nos enfants : préservons des îlots de fraîcheur dans les nouveaux quartiers » :**

«Dissonance cognitive» : je commence avec ces mots-là, car dans plusieurs lieux de la ville, on peut voir que la construction suit son cours pour augmenter l'offre de logement, mais en parallèle on voit des arbres en pots venant prendre place aux pieds de ces mêmes habitations. Nous retirons de la terre apte à accueillir et épanouir des arbres, pour y mettre du béton, bitume et finalement y déposer dessus de grands pots avec plantes.

J'habite depuis sept ans entre l'hôtel «Intercontinental» et l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

En sept ans, je constate que les maisons voisins avec leur terrain en pleine terre se font remplacer par d'autres immeubles. Ce qui est compréhensible dans la situation de la demande en logement sur Genève.

Aussi je suis étonné de voir les enfants jouant dehors sans espace dédiés, notamment en été, déambulant et traversant les routes pour aller à la rencontre de leurs amis.

Il suffit de les regarder depuis nos balcons : un sentiment de prise de risque est réel. Jusqu'à aujourd'hui nous ne déplorons aucun accident, mais nous n'avons pas envie d'apprendre un drame pour pouvoir insister sur le fait qu'un espace dédié à la communauté et à nos enfants reconforterait la majorité des parents.

Ainsi, c'est formé notre comité et la mise en œuvre de la pétition.

Naturellement, voyant les dernières parcelles encore en pleine terre au centre des nouveaux immeubles, ici il s'agit des numéros de parcelles 2348 & 2349, il nous est venu à l'esprit qu'une réalisation d'un lieu de détente et de rencontre est un bien d'utilité publique pour la population actuelle et avenir.

Parlant aux voisins, nous avons constaté que presque toutes et tous étaient d'avis à préserver ces deux parcelles afin de donner un parc de jeux pour enfants ou peut-être une maison de quartier. Mais surtout, le ressenti commun ressortant est le souhait de préserver un espace en pleine terre capable de soutenir, si besoin, quelques arbres nobles pour le bien-être des habitants. Sans ça, la santé des habitants sera impactée négativement, car il n'y aura plus d'espace de fraîcheur.

D'autant plus que dans la situation climatique actuelle, de nouvelles exigences viennent s'inscrire dans nos vies, peut-être aussi dans nos mœurs... Il est de fait, que le végétal dans notre milieu urbain est un facteur important pour notre santé et donc la pérennité de notre qualité de vie.

Il faut comprendre que l'objectif va plus loin que cela, il en va du devoir de l'État de sauvegarder ses habitants. Les températures en hausse chaque année exigent une réponse concrète. Il est évident que la conservation de terre boisée est un facteur rafraichissant et donc bénéfique pour la bonne santé des habitants.

D'une part, aucun projet, ni autorisation de construire n'ont été déposés. Aussi, le PLQ a maintenant plus de dix ans.

Ce PLQ n'a pas tenu compte d'une réflexion en adéquation avec l'exigence du respect de la santé des habitants. Initialement prévu pour cinq étages, il a été rehaussé à sept étages. Intensifiant d'autant plus le quartier qui est maintenant un des quartiers des plus densifiés de Genève (étude selon la tribune de Genève).

Au lieu de bétonner pour «végétaliser» par dessus, il est plus simple de garder ces parcelles en pleine terre, ainsi garder un poumon de fraîcheur au milieu des habitations. Nous sommes donc ici aujourd'hui avec la demande que l'État saisisse et remanie le **PLQ 29482**.

La ville doit acheter ces parcelles et refuser toutes demandes de construire. C'est un devoir politique que de préserver la santé.

C'est avec tous ces aspects que la pétition est née.

«Comité pour la préservation de la santé  
des habitants et habitantes du quartier Sous-Bois»





# **Etude pour informer la réflexion sur les possibilités d'action contre le changement climatique, dans le cadre spécifique du Petit-Saconnex**

## **Objectifs:**

Ce document a été réalisé à l'intention des habitants du quartier du Petit-Saconnex à Genève, et en particulier à l'intention de l'Association des Habitants du Petit-Saconnex/Genève (AHPTSG).

L'objectif est d'apporter des éléments d'information pour permettre aux habitants :

- de comprendre d'une manière générale les enjeux posés par le changement climatique en zone urbaine, ainsi que les types d'action possibles pour s'y adapter ainsi que pour le combattre,
- sur cette base, de rechercher et préciser les actions les mieux adaptées aux critères spécifiques du Petit-Saconnex.

Grâce à un bon niveau d'information et de réflexion sur ces sujets, l'Association et les habitants pourront constituer une force de proposition crédible et efficace pour les autorités municipales et cantonales, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Climat et du Plan Climat Cantonal 2030.

## **Périmètre de la réflexion**

Cette étude prend en compte les mesures et domaines d'action relevant de la collectivité ou pouvant avoir un impact à l'échelle collective dans le quartier. En revanche, les mesures relevant du domaine d'action individuel ou privatif, et surtout quand les impacts sont limités à ces échelles, n'en font pas partie.

## **Présentation**

Ce document est structuré en trois parties.

La première partie est consacrée à une revue de l'information disponible en ligne dans diverses sources internationales spécialisées pour obtenir une vision synthétique mais complète des connaissances et préconisations actuelles en matière de lutte et d'adaptation au changement climatique en zones urbaines

Dans la seconde on examine et synthétise les plans et projets d'action de la Ville de Genève et du Canton de Genève respectivement, pour s'informer des types d'action susceptibles d'être mis en oeuvre au Petit-Saconnex, et pour comparer avec l'ensemble des actions possibles déterminées au point précédent. On constitue ainsi une base de réflexion pour la déclinaison du potentiel d'action aux conditions et besoins propres du Petit-Saconnex.

Enfin, la troisième partie examine les possibilités et modes de mise en oeuvre des axes d'action, en particulier ceux présentés dans la seconde partie, en prenant en compte les spécificités du territoire du Petit-Saconnex.

Cette étude a été réalisée à la demande du Comité de l'AHPTSG par Nicolas Chappaz, Genève, octobre 2022.

## Contenu

Objectifs .....	1
Périmètre de la réflexion .....	1
Présentation .....	1
1. Le changement climatique en zone urbaine: revue générale des défis et des préconisations pour l'adaptation et la mitigation .....	3
1.1. Actions de mitigation .....	3
1.1.1. Diminution de la consommation d'énergie carbonée.....	3
1.1.2. Production locale d'énergie décarbonée .....	6
1.1.3. Séquestration du carbone atmosphérique .....	6
1.2. Actions d'adaptation .....	7
1.2.1. Atténuer l'augmentation des températures.....	7
1.2.2. Se préparer aux événements de fortes précipitations .....	8
2. Comment Genève prévoit d'agir: Plan et Stratégie Climat .....	8
2.1. La stratégie climat de la Ville de Genève .....	8
2.2. Le Plan Climat du Canton de Genève.....	9
2.3 Détail des mesures du PCC 2030 2G.....	9
2.3.1 Réduction des émissions de GES.....	9
2.3.2 Adaptation aux changements climatiques .....	11
3. Mise en œuvre des actions préconisées: potentiel et spécificités pour le Petit-Saconnex .....	12
Actions possible sur : Mobilité .....	12
Trafic automobile .....	12
Mobilités douces .....	13
Actions possibles sur : Bâtiment.....	13
Actions possibles sur : Energie .....	13
Actions possibles sur : Plans, Projets, Travaux.....	14
Actions possibles sur : Adaptation et lutte contre la chaleur .....	14
Actions possibles sur : Protection de la biodiversité .....	15
REFERENCES .....	15

# 1. Le changement climatique en zone urbaine: revue générale des défis et des préconisations pour l'adaptation et la mitigation

Cette première section présente une revue de l'état des connaissances et recommandations concernant les meilleures manières de prendre en compte le changement climatique en zone urbaine: à la fois pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, et pour s'adapter aux nouvelles conditions climatiques.

A l'échelle mondiale les villes sont responsables de 75 % de l'utilisation d'énergie primaire, et de 70 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) [13]. Elles sont aussi particulièrement sensibles à l'impact du changement climatique: un grand nombre d'entre elles, et c'est le cas en Europe, vont faire l'expérience d'un changement complet de régime climatique d'ici 30 ans [7].

Les zones urbaines sont donc confrontées à deux types de défis, qui définissent deux axes d'action face au changement climatique:

→ les mesures (« mitigation ») destinées atténuer le changement climatique en diminuant les émissions de GES et éventuellement en retirant (« séquestration ») une certaine quantité de CO<sub>2</sub> de l'atmosphère.

→ l'adaptation aux nouvelles conditions climatiques pour en minimiser les nuisances, particulièrement les impacts de l'augmentation des températures et des phénomènes météorologiques extrêmes.

## 1.1. Actions de mitigation

Revue des types d'actions possibles pour diminuer la quantité de CO<sub>2</sub> émise en zone urbaine.

### 1.1.1. Diminution de la consommation d'énergie carbonée

En zone urbaine la production de GES provient en majorité de la consommation d'énergies fossiles pour la mobilité et le bâti [1] p. 44-52, et en moindre mesure les services collectifs urbains et éventuellement les activités industrielles.

#### 1.1.1.1. Décarbonation de la mobilité

La décarbonation (et plus généralement la diminution de la consommation d'énergie) de la mobilité en zone urbaine passe par la diminution de la circulation automobile et son remplacement par les transports collectifs décarbonés, ainsi qu'un plus grand recours à la marche à pied et au vélo [6][11].

#### uu Déconstruire le "système voiture"

[10] Pages 6 et suite

- Développer un urbanisme qui réduit les distances de déplacement ([10] page 6):

- densifier et diversifier les tissus urbains pour assurer la pérennité de services et commerces de proximité
- limiter l'étalement
- réduire les vitesses

Rendre moins attractive l'utilisation de la voiture ([10] page 7):

- limiter l'offre de stationnement
- développer les zones piétonnières
- réduire la vitesse

Mettre en place une politique cyclable cohérente ([10] page 8), aussi [2s] page 5:

- sécuriser les déplacements (pistes cyclables, zones à vitesse limitée, )
- développer le stationnement des vélos
- développer un écosystème de services (ateliers d'auto-réparation, etc)

### **uu Mais aussi favoriser le développement du parc automobile électrique**

Puisque l'automobile continuera à être utilisée.

Même si des incertitudes sérieuses entachent le développement de cette filière, d'ordres industriel et environnemental notamment, renforçant de ce fait la désirabilité des options listées ci-avant [18].

- Installation de bornes de recharge

### **uu Autres axes d'action possibles, pour mémoire :**

Optimisation des déplacements:

[2s] Page 3

Utilisation de l'e-commerce, aussi localisation des services.

Télétravail:

[2s] Page 3

pour la réduction du trafic.

Transports publics:

[2s] Page 5

pour mémoire, le contexte cité étant différent de celui de Genève-PS.

## **1.1.1.2. Décarbonation du bâti**

### **uu Leviers de décarbonation:**

[3s] page 4:

- sobriété dans les constructions neuves
- massifier la rénovation énergétique
- décarboner la chaleur
- mobiliser le bâtiment comme puits de carbone

### **uu Minimiser les constructions neuves:**

Car problèmes: empreinte carbone des matériaux, artificialisation des sols

[3s] pages 4-5

[3c] page 28 et après

#### **uu Massifier la rénovation énergétique:**

[3s] Page 5

Isolation

#### **uu Décarboner la chaleur:**

Recommandations: réseaux de chaleur, pompes à chaleur collectives

[3s] Page 6

[12] Sources d'énergie renouvelables pour réseaux de chaleur:

→ géothermie (haute et basse température) (page 31)

→ solaire thermique (page 33)

→ technologies-clés: pompes à chaleur (y compris à usage collectif) (page 38)

#### **uu Ne plus artificialiser les sols:**

- la construction neuve est forte émettrice de GES, utilisatrice de matériaux

- perte de biodiversité

- privilégier la rénovation

[1b] Page 50

#### **uu Planification territoriale :**

Concerne les choix d'aménagement, l'urbanisme, l'affectation des sols :

[13 bis page 33] : Le rôle des villes dans l'obtention et la production d'énergie

[13 bis page 36] : Le rôle des villes dans la régulation et la planification urbaines

Action à l'échelle des quartiers :

[30 p. 1] « la réduction de la demande énergétique passe aussi par un urbanisme de qualité pensé à l'échelle des quartiers »

Chiffres pour la consommation énergétique du bâti: référence

[4] page 2-4

### **1.1.1.3. Décarbonation des services collectifs urbains (Plans, Projets et Travaux)**

Sont compris ici le traitement des déchets d'une part, et les divers aménagements et travaux concernant les équipements collectifs tels que voirie, réseaux, etc.

Sur ce point les ressources et références bibliographiques manquent. Cependant il y a là une opportunité de réflexion pour rechercher les économies possibles en émissions de GES, notamment par l'optimisation de l'organisation de ces services de manière, en particulier, à diminuer les trajets et utilisations de machines qui y sont liés, ainsi que la fréquence des travaux.

#### **uu Réduction des émissions liées aux déchets et à leur traitement**

[8 p. 48] Amélioration du traitement des déchets :

« la prise en compte des émissions liées au traitement des déchets peut s'avérer indispensable pour que les villes réalisent les réductions d'émissions conformes à l'objectif de 1,5 degrés»

«Au total, le Programme Environnemental des Nations Unies (UNEP) estime que les améliorations dans la gestion des déchets peuvent produire une réduction de 10 à 15 % des émissions mondiales totales, et jusqu'à 20 % si des mesures de diminution de la quantité de déchets sont prises».

### 1.1.2. Production locale d'énergie décarbonée

Le but est de remplacer une éventuelle énergie carbonée « importée », essentiellement électricité ou chaleur (réseau de chaleur), par de l'électricité ou de la chaleur décarbonées produites localement. Ces dernières peuvent être produites par du solaire photo-voltaïque ou thermal, de la géothermie ou des pompes à chaleur principalement.

#### uu Recommandations: réseaux de chaleur, pompes à chaleur collectives:

[3s] Page 6

[12] Sources d'énergie renouvelables pour réseaux de chaleur:

→ géothermie (haute et basse température) (page 31)

→ solaire thermique (page 33)

→ technologies-clés: pompes à chaleur (y compris à usage collectif) (page 38)

[30 p. 4] Les systèmes énergétiques en zones urbaines : en piste vers un approvisionnement énergétique durable

[30 p. 8] «l'utilisation de pompes à chaleur dans un chauffage urbain permet d'accéder à des ressources locales, en pompant de l'énergie dans l'environnement»

#### uu Production d'électricité photovoltaïque :

[8 p. 27] Faciliter la diffusion des renouvelables décentralisés

« les renouvelables décentralisées telles que le solaire PV en toitures individuelles ou collectives ont un rôle important à jouer »

Mais attention :

« cependant...d'importantes perturbations du réseau électrique peuvent en résulter...à moins que les problèmes d'intégration des systèmes soient résolus »

### 1.1.3. Séquestration du carbone atmosphérique

#### uu Le bâtiment comme puits de carbone:

[3s] Page 6

Grace au carbone stocké dans les matériaux isolants notamment

#### uu Les arbres en zone urbaine , de nombreux bénéfices :

- comment les forêts urbaines peuvent influencer le CO2 atmosphérique

- potentiel de réduction de CO2 et coûts

[21] p. 13-20

Neuf bienfaits des arbres urbains [23] :

- point 3 : Un arbre adulte peut séquestrer jusqu'à 150 kg de CO2 par an. De ce fait les arbres jouent un rôle important dans l'atténuation du changement climatique

- point 8 : De plus les arbres contribuent à réduire les émissions de carbone en aidant à conserver l'énergie

Voir également en 1.2.1.1 ci-dessous.

## 1.2. Actions d'adaptation

L'objectif est de réduire l'impact des effets négatifs inévitables du changement climatique tels que les vagues de chaleur, les périodes de sécheresse et autres événements météorologiques extrêmes, dont la fréquence et la sévérité vont augmenter avec l'intensification du changement climatique [7].

### 1.2.1. Atténuer l'augmentation des températures

#### 1.2.1.1. Arbres - Végétalisation - Infrastructure verte

##### **uu Infrastructure verte:**

[6 bis] Dans l'environnement urbain, l'infrastructure verte comprend tout ce qui relève des parcs, des arbres de rue, des toits végétalisés et jusqu'aux fossés et zones humides – en réalité tout ce qui permet d'absorber, de retarder et de traiter les eaux pluviales, d'atténuer les inondations ainsi que les pollutions en aval. L'infrastructure verte réduit également la consommation d'énergie, produit de l'oxygène, séquestre du carbone, et crée des habitats pour la biodiversité.

Infrastructure verte urbaine et solutions naturo-centrées:

[16 page 19] Réduction des températures grâce aux infrastructures verte ou bleue

Effet de rafraîchissement des parcs et arbres urbains:

“La végétation peut véritablement contribuer efficacement à ramener le climat urbain plus près de son état anté-développement”

Les adaptations naturo-centrées (infrastructure verte, verdissement) ont des effets associés très bénéfiques pour la biodiversité

[15]

##### **uu Contribution des arbres urbains:**

Bénéfices des programmes d'arbres à ombrage :

économies d'énergie, rafraîchissement de l'air, atténuation de l'effet d'îlot de chaleur urbain

[21] p. 9, [29], [23]

Les arbres urbains génèrent des économies d'énergie :

[30]

- les arbres abaissent la température locale de l'air par la transpiration d'eau et l'ombrage des surface
- ils contribuent à rafraîchir les villes en réduisant les puits de chaleur

Adoption de programme pour la préservation et l'expansion du couvert arboré

[6] Natural systems

##### **uu Surfaces végétalisées, toits et façades**

[16 p. 159] Le potentiel des surfaces pour aider les villes à s'adapter au changement climatique et à promouvoir la biodiversité :

- les toits et murs végétalisés sont efficaces contre l'effet d'îlot de chaleur urbain
- les murs vivants réduisent également la pollution sonore

### 1.2.1.2. Surfaces réfléchissantes

Les surfaces réfléchissantes:

[26] Les surfaces réfléchissantes peuvent avoir un fort effet de rafraîchissement de l'air ambiant – dans les villes ainsi que dans la campagne. Mais ces actions doivent être maîtrisées pour éviter les effets secondaires négatifs.

[27] Une solution élégante, si mise en oeuvre correctement.

[28] On peut obtenir une atténuation marquée grâce à l'utilisation même limitée de surfaces réfléchissantes.

### 1.2.2. Se préparer aux évènements de fortes précipitations

Amélioration des systèmes d'absorption et d'évacuation des eaux de ruissellement, importance des surfaces perméables.

[16 page 22] Infrastructure verte, solutions naturo-centrées et hydrologie urbaine:

« Il a été montré que les infrastructures vertes et les solutions naturo-centrées telles que les toits végétalisés et autres espaces pour la rétention d'eau permettent de réduire les inondations locales, les pertes économiques et autres effets indésirables des événements pluvieux fréquents à modérément fréquents. Ceci-dit il faut garder à l'esprit que ces installations d'échelle réduite n'ont qu'un faible impact lors d'épisodes catastrophiques tels que les rivières en crue, les inondations côtières et autres pluies d'orage très intenses qui constituent les dangers majeurs pour les communautés et les infrastructures urbaines »

## 2. Comment Genève prévoit d'agir: Plan et Stratégie Climat

Le Canton ainsi que la municipalité de Genève ont chacun développé un programme, Plan Climat Cantonal et Stratégie Climat de la Ville de Genève respectivement, pour prendre en compte le changement climatique et intégrer les mesures correspondantes à l'ensemble de leurs domaines d'action.

Les principaux axes d'action correspondants sont énoncés comme suit.

### 2.1. La stratégie climat de la Ville de Genève

[32 ]: Stratégie Climat de la Ville de Genève

Elle comporte 9 Axes Stratégiques :

- Consommation de biens et de services
- Energie et bâtiments

- Mobilité
- Aménagement du territoire
- Santé et protection de la population
- Biodiversité
- Mobilisation
- Place financière
- Exemplarité de l'administration

## **2.2. Le Plan Climat du Canton de Genève**

[25 ]: Plan Climat Cantonal 2030 2ème génération

Le PCC comporte sept Axes Stratégiques, comme suit.

- Energie et bâtiments
- Mobilité
- Biens de consommation
- Aménagement du territoire
- Santé
- Espaces naturels - Biodiversité
- Accompagnement et soutien des acteurs

On voit que ces sept axes recourent largement ceux proposés par la Ville de Genève, et que les aspects Energie, Bâtiment, Mobilité, Aménagement du territoire et Biodiversité, qui forment l'essentiel des préconisations détaillées en 1. ci-avant, sont bien présents dans les deux cas.

La section 2.2 ci-après présente les directives et mesures du Plan Cantonal spécifiques susceptibles d'être mises en œuvre et d'avoir un impact concret à l'échelle de l'aménagement et de l'environnement du Petit-Saconnex.

## **2.3 Détail des mesures du PCC 2030 2G**

### **2.3.1 Réduction des émissions de GES**

(équivalent de « mitigation » en 1. ci-avant)

[25 p. 52]

#### **2.3.1.1 Energie et bâtiments**

[25 p. 55]

Stratégie développée selon trois axes :

**uu** Sobriété : ces mesures visent un changement de comportement des consommateurs et n'ont donc pas de lien direct avec l'aménagement de quartier.

**uu** Efficacité : mesures visant à l'optimisation de l'utilisation des ressources énergétiques.

Ces mesures concernent principalement la rénovation énergétique des bâtiments [25 p. 56], pour laquelle des objectifs quantifiés sont indiqués (2,5 % par an à l'horizon 2030).

**uu** Approvisionnement décarboné : [25 p. 56]

Développements très importants, et investissements correspondants, préconisés dans les domaines suivants :

- énergies renouvelables locales : solaire, géothermie,
- infrastructures de production et de distribution : réseaux, pompes à chaleur pour l'habitat collectif ou individuel,
- valorisation des toitures et façades pour l'installation des panneaux solaires.

### 2.3.1.2 Mobilité

Trois **axes majeurs** pour la réduction des émissions dans ce secteur [25 p. 57-58]:

- diminution des trajets en véhicules individuels motorisés
- favoriser les transports modaux vers des transports moins émissifs
- favoriser le développement de véhicules moins émissifs

Ces objectifs s'inscrivent dans quatre **plans d'action** comme suit :

- Plan d'action mobilité douce (PAMD)
- Pan d'action des transports collectifs (PATC)
- Pan d'action du stationnement
- Plan d'action marchandises et logistiques urbaines (PAM)

En termes d'aménagement ces actions prévoient le développement d'infrastructures telles que espaces publics de qualité dédiés aux mobilités douces, points de recharge pour véhicules électriques, nouveaux P+R.

Voir fiches-actions correspondantes [25 pp. 75-83].

### 2.3.1.3 Plans, Projets et Travaux

[25 p. 59] et fiches 3.5 et 3.6 [25 pp. 88-89].

Dans la construction, faire baisser le niveau des émissions par l'utilisation de nouveaux matériaux et technologies. Favoriser l'utilisation du bois et le recyclage des matériaux. Adapter la réglementation (fiche 3.5).

Dans le cas de la construction et de l'exploitation des infrastructures de transport et leurs parties intégrantes et associées, prendre en compte le bilan carbone dans les processus de décision, et rechercher la diminution des émissions (fiche 3.6).

Intégrer le bilan carbone et la recherche de réduction des émissions de GES dans la planification des programmes et projets au niveau du canton [25 p. 93, fiche 4.4].

### 2.3.1.4 Aménagement du territoire

« Projet de territoire amenant à la neutralité carbone en 2050 et répondant aux conséquences du changement climatique » [25 p.90 fiche 4.1].

« une agglomération compacte, multi-polaire et verte », « une ville des courtes distances », « augmenter la part des sols perméables et l'arborisation », « une urbanisation ... coordonnée avec le déploiement des énergies renouvelables et une gestion plus locale des ressources ».

### 2.3.2 Adaptation aux changements climatiques

[25 p. 60]

**uu** Aménagement du territoire : lutte contre les îlots de chaleur urbains :

[25 fiche 4.5 p. 96] : actions comprenant végétalisation (toitures, façades), zones ombragées, perméabilisation du sol, tryptique eau-sol-arbre.

**uu** Espaces naturels et biodiversité : renforcer la résilience des écosystèmes et la capacité de migration des espèces :

[25 fiche 4.5 p. 96] : prise en compte systématique des mesures relatives à la biodiversité dans l'aménagement du territoire. Importance d'une infrastructure écologique avec des milieux de vie favorables aux espèces et des corridors biologiques.

## 3. Mise en œuvre des actions préconisées: potentiel et spécificités pour le Petit-Saconnex

**Caractéristiques générales du territoire du Petit-Saconnex:**

- faible densité moyenne
- présence de grands parcs publics et privés

- zones de villas individuelles avec jardins, parfois arborés

**Avantages :**

- pour la création d'infrastructures de mobilités douces (pistes cyclables, cheminements piétonniers)
- pour la production locale d'énergie décarbonée, solaire, géothermique
- pour les infrastructures vertes, végétalisation, biodiversité

**Inconvénients :**

- commerces et services plus éloignés en moyenne, trajets plus longs, notamment vers les transports en commun
- d'où encouragement à l'utilisation de l'automobile

Ci-après : revue des domaines d'action possibles (suivant les axes d'action du PCC 2030), avec pour chacun le détail des possibilités d'adaptation ou autres impacts spécifiques du Petit-Saconnex.

## Actions possible sur : Mobilité

### Trafic automobile

**Objectifs :**

- diminution du nombre de véhicules
- diminution du nombre de trajets
- électrification du parc

**Méthodes applicables:**

- encouragement des mobilités douces (cf. ci-après)
- limitation du nombre de places de parc
- diminution de la vitesse maximale
- aménagement de la voirie
- développement de l'infrastructure de recharge

**Eléments spécifiques :**

- le quartier est relativement peu dense, d'où plus grande facilité à trouver des emplacements pour les points de recharge
- pour la même raison : plus difficile de faire baisser la vitesse?
- autre point de résistance possible : trajets plus longs vers les services et transports en commun

### Mobilités douces

**Objectifs :**

- favoriser les déplacements piétonniers, l'usage du vélo et des transports en commun

**Méthodes :**

- optimisation des infrastructures correspondantes (cheminements dédiés), agréables et sûres
- amélioration de l'offre de transports collectifs
- sécurisation des places de parc pour vélos électriques

**Eléments spécifiques :**

- du fait de la faible densité, meilleure capacité à développer/optimiser les cheminements de qualité requis (cyclables et piétonniers) ?
- pour la même raison, plus grandes distances jusqu'aux arrêts des transports en commun, d'où besoin de mise en place d'une offre nouvelle de transports en commun hybrides, entre VTC et autobus ?

**Actions possibles sur : Bâtiment****Objectifs :**

- diminuer la consommation d'énergie liée aux bâtiments, qui provient en majorité du chauffage

**Méthodes :**

- rénovation pour l'amélioration de l'isolation

**Eléments spécifiques :**

A compléter

**Actions possibles sur : Energie****Objectifs :**

- production d'énergie renouvelable et décarbonée en utilisant les ressources disponibles localement

**Méthodes applicables:**

- solaire photo-voltaïque, installation sur toitures
- solaire thermique, installation sur toitures
- géothermie de surface : implantation de systèmes de captage pour l'alimentation de pompes à chaleur, notamment pour l'habitat collectif
- géothermie profonde : en fonction des résultats des études en cours, implantation des infrastructures techniques correspondantes, plus pompes à chaleur collectives
- éventuelle création ou extension de réseaux de distribution de chaleur vers l'habitat collectif et autres bâtiments en fonction du potentiel restant

**Eléments spécifiques**

- les grandes superficies de parcs publics et privés, et même de jardins, peuvent faciliter l'implantation de systèmes de captage en sous-sol à faible profondeur pour le développement de la géothermie de surface
- facilités à développer la géothermie profonde si la ressource est avérée (espace disponible pour les infrastructures techniques)
- capteurs solaires sur les toitures de l'habitat individuel aussi bien que collectif

## Actions possibles sur : Plans, Projets, Travaux

### Objectifs :

Réduire l'empreinte carbone des travaux et projets conduits par la municipalité et les fournisseurs de services collectifs, notamment pour la voirie et autres infrastructures, réseaux, etc.

### Méthodes applicables :

Planification en amont pour rechercher le meilleur bilan carbone, par exemple en regroupant les interventions, en les limitant au maximum, et donc au final en minimisant les consommations d'énergie correspondantes.

### Eléments spécifiques :

Les travaux d'infrastructure et autres projets peuvent avoir une empreinte carbone comparativement plus grande au Petit-Saconnex, du fait de la taille et de la relative faible densité du quartier. En conséquence ce genre de mesures peut avoir un effet bénéfique non négligeable.

Par ailleurs la diminution des travaux dans l'espace public est dans l'intérêt général.

## Actions possibles sur : Adaptation et lutte contre la chaleur

### Objectifs :

Minimiser l'impact des fortes chaleurs en ville, et notamment réduire les îlots de chaleur.

### Méthodes applicables :

- Zones arborées, grands arbres : préserver les zones arborées existantes, rechercher les possibilités de renforcement/extensions

- Végétalisation des toits et façades :

→ intégration de la végétalisation des toitures et façades dans les projets de nouvelles constructions,

→ recherche de la possibilité de végétalisation des bâtiments existants

- Surfaces réfléchissantes :

→ à examiner

- Hydrologie : eau, bassins et sols :

→ recherche d'implantation de nouveaux équipements publics d'accès à l'eau (bassins, zones ludiques et de rafraîchissement avec systèmes d'arrosage ou de vaporisation)

→ éviter l'imperméabilisation des sols existants,

→ améliorer la perméabilité des sols existants et les moyens, notamment naturels, d'amortissement, d'absorption et d'évacuation des fortes précipitations

### Eléments spécifiques

L'espace disponible, soit qu'il soit déjà arboré/végétalisé (les parcs et jardins), soit peu densément construit/urbanisé, et qui permet plus facilement la mise en œuvre des initiatives décrites ci-avant.

## Actions possibles sur : Protection de la biodiversité

### Objectifs :

Enrichir la biodiversité végétale des zones arborées et végétalisées (actuelles ou futures) de manière à obtenir une plus grande capacité d'adaptation aux nouvelles conditions climatiques.

En profiter pour améliorer et si possible développer les habitat nécessaires à la faune, avicole mais pas seulement. A la fois pour compléter et renforcer le travail sur les zones végétalisées (effets d'enrichissement mutuel), ainsi que pour le bénéfice que tireront les habitants d'un cadre de vie aux aspects naturels riches et variés.

### Eléments spécifiques

Les parcs publics sont une excellente base pour de telles initiatives.

Elles peuvent également être encouragées dans les parcs et jardins privés.

Il existe peut-être la possibilité d'améliorer ou de développer des corridors de transit pour la faune.

## REFERENCES

(1) LA RESILIENCE DES TERRITOIRES Pour tenir le cap de la transition écologique (3 tomes)  
The Shift Project 2021

[https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2022/01/TSP\\_SRT\\_Tome1\\_211206.pdf](https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2022/01/TSP_SRT_Tome1_211206.pdf)

[https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2022/01/TSP\\_SRT\\_Tome2\\_211206.pdf](https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2022/01/TSP_SRT_Tome2_211206.pdf)

[https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2022/01/TSP\\_SRT\\_Tome3\\_211206.pdf](https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2022/01/TSP_SRT_Tome3_211206.pdf)

(2) DECARBONER LA MOBILITE EN VALLEE DE LA SEINE

The Shift Project 2020

<https://theshiftproject.org/mobilite-decarbonee/decarboner-mobilite-vallee-de-la-seine/>

Résumé aux décideurs:

[https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2021/02/TSP\\_V2\\_FR\\_FINAL.pdf](https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2021/02/TSP_V2_FR_FINAL.pdf)

(2s) Grande Couronne et Ile de France (synthese)

[https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2020/12/TSP\\_VALLEE\\_SEINE\\_SYNTHESE\\_IDF.pdf](https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2020/12/TSP_VALLEE_SEINE_SYNTHESE_IDF.pdf)

(3) HABITER DANS UNE SOCIETE BAS CARBONE

The Shift Project 2021

Synthese:

[https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2021/10/Synthese\\_Habiter-dans-une-societe-bas-carbone.pdf](https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2021/10/Synthese_Habiter-dans-une-societe-bas-carbone.pdf)

Rapport complet:

<https://theshiftproject.org/article/rapport-final-habiter-dans-une-societe-bas-carbone-7-octobre-2021/>

(4) UN HABITAT SOBRE EN ENERGIE

9 Propostions pour que l'Europe change d'Ere

<https://decarbonizeurope.org/wp-content/uploads/2016/11/6-Batiment-r%C3%A9sidentiel-priv%C3%A9-version-longue.pdf>

(6) SMART POLICIES FOR A CHANGING CLIMATE

American Society of Landscape Architects (ASLA) 2018

[https://www.asla.org/uploadedFiles/CMS/About\\_Us/Climate\\_Blue\\_Ribbon/climate%20interactive3.pdf](https://www.asla.org/uploadedFiles/CMS/About_Us/Climate_Blue_Ribbon/climate%20interactive3.pdf)

(6 bis) GREEN INFRASTRUCTURE: CITIES

American Society of Landscape Architects (ASLA)

<https://www.asla.org/ContentDetail.aspx?id=43535>

(6 ter) WATER AND STORMWATER MANAGEMENT

American Society of Landscape Architects (ASLA)

<https://www.asla.org/waterandstormwater.aspx>

(7) CITIES WORLDWIDE AREN'T ADAPTING TO CLIMATE CHANGE QUICKLY ENOUGH

John Rennie Short, October 20, 2021. The Conversation.com. <https://theconversation.com/cities-worldwide-arent-adapting-to-climate-change-quickly-enough-169984>

(8) FOCUSED ACCELERATION

A strategic approach to climate action in cities to 2030

C40 CITIES - McKinsey Center for Business and Environment

November 2017

<https://www.mckinsey.com/~media/mckinsey/business%20functions/sustainability/our%20insights/a%20strategic%20approach%20to%20climate%20action%20in%20cities%20focused%20acceleration/used-acceleration.pdf>

(10) GUIDE POUR UNE MOBILITE QUOTIDIENNE BAS CARBONE

Vers un systeme coherent d'alternative a la voiture en solo dans les zones a moyenne densite

Synthese

[https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2021/11/TSP\\_Guide-mobilite-quotidienne\\_20211028\\_FINAL.pdf](https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2021/11/TSP_Guide-mobilite-quotidienne_20211028_FINAL.pdf)

The Shift Project

(11) POUR UNE MOBILITE URBAINE INTELLIGENTE, ACCOMPLIR LA REVOLUTION DU TRANSPORT EN VILLE (DECARBONER L'EUROPE #3)

<https://decarbonizeurope.org/wp-content/uploads/2016/11/3-Transports-urbains-version-longue.pdf>

The Shift Project

(12) INTEGRATING LOW TEMPERATURE RENEWABLES in district energy systems: Guidelines for policy makers. International Renewable Energy Agency 2021

[https://irena.org/-/media/Files/IRENA/Agency/Publication/2021/March/IRENA\\_District\\_Energy\\_Systems\\_2021.pdf](https://irena.org/-/media/Files/IRENA/Agency/Publication/2021/March/IRENA_District_Energy_Systems_2021.pdf)

[/media/Files/IRENA/Agency/Publication/2021/March/IRENA\\_District\\_Energy\\_Systems\\_2021.pdf](https://irena.org/-/media/Files/IRENA/Agency/Publication/2021/March/IRENA_District_Energy_Systems_2021.pdf)

(13) HOW CITIES CAN TAKE ACTION TO DRIVE THE ENERGY TRANSITION

IRENA International Renewable Energy Agency 2021

<https://www.irena.org/newsroom/articles/2021/May/How-Cities-Can-Take-Action-to-Drive-the-Energy-Transition>

(13 bis) RENEWABLE ENERGY POLICIES FOR CITIES – Experiences in China, Uganda and Costa Rica

IRENA International Renewable Energy Agency 2021

[https://www.irena.org/-/media/Files/IRENA/Agency/Publication/2021/May/IRENA\\_Policies\\_for\\_Cities\\_2021-V2.pdf](https://www.irena.org/-/media/Files/IRENA/Agency/Publication/2021/May/IRENA_Policies_for_Cities_2021-V2.pdf)

[https://www.irena.org/-/media/Files/IRENA/Agency/Publication/2021/May/IRENA\\_Policies\\_for\\_Cities\\_2021-V2.pdf](https://www.irena.org/-/media/Files/IRENA/Agency/Publication/2021/May/IRENA_Policies_for_Cities_2021-V2.pdf)

(15) OPPORTUNITIES FOR BIODIVERSITY CONSERVATION AS CITIES ADAPT TO CLIMATE CHANGE Royal Geographical Society, first published 15 April 2018

<https://rgs-ibg.onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1002/geo2.52>

(16) NATURE-BASED SOLUTIONS TO CLIMATE CHANGE ADAPTATION IN URBAN AREAS – LINKAGES BETWEEN SCIENCE, POLICY AND PRACTICE

Nadja Kabisch, Horst Korn, Jutta Stadler and Aletta Bonn *Editors* 2017

Springer Open DOI 10.1007/978-3-319-56091-5

<https://library.oapen.org/bitstream/handle/20.500.12657/27761/1002244.pdf?sequence=1>

(17) ADAPTING CITIES FOR CLIMATE CHANGE: THE ROLE OF THE GREEN INFRASTRUCTURE

<https://www.ingentaconnect.com/content/alex/benv/2007/00000033/00000001/art00008>

and

[https://www.academia.edu/48180160/Adapting\\_Cities\\_for\\_Climate\\_Change\\_The\\_Role\\_of\\_the\\_Green\\_Infrastructure?auto=citations&from=cover\\_page](https://www.academia.edu/48180160/Adapting_Cities_for_Climate_Change_The_Role_of_the_Green_Infrastructure?auto=citations&from=cover_page)

(18) ETUDE COMPARATIVE DE L'IMPACT CARBONE DE L'OFFRE DE VEHICULES

The Shift Project 2020

[https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2020/02/2020-02-04\\_%C3%89tude-de-limpact-carbone-de-loffre-de-v%C3%A9hicules\\_V1.pdf](https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2020/02/2020-02-04_%C3%89tude-de-limpact-carbone-de-loffre-de-v%C3%A9hicules_V1.pdf)

(19) LA PLANIFICATION ENERGETIQUE TERRITORIALE

energie-environnement.ch

<https://www.energie-environnement.ch/maison/renovation-et-chauffage/contexte/planification-energetique-territoriale>

(20) DEVELOPPEMENT DE LA BIODIVERSITE A PLAN-LES-OUATES

Conseil Municipal, project de deliberation pour allocation de credit

Expose des motifs numero 196-2020

[https://www.plan-les-ouates.ch/files/d\\_196-](https://www.plan-les-ouates.ch/files/d_196-2020_concept_de_developpement_de_la_biodiversite_a_plan-les-ouates.pdf)

[2020\\_concept\\_de\\_developpement\\_de\\_la\\_biodiversite\\_a\\_plan-les-ouates.pdf](https://www.plan-les-ouates.ch/files/d_196-2020_concept_de_developpement_de_la_biodiversite_a_plan-les-ouates.pdf)

(21) CARBON DIOXIDE REDUCTION THROUGH URBAN FORESTRY

USDA Forest Service 1999

[https://www.fs.fed.us/psw/topics/urban\\_forestry/products/cufr\\_43.pdf](https://www.fs.fed.us/psw/topics/urban_forestry/products/cufr_43.pdf)

(22) TREES FOR CITIES

<https://www.treesforcities.org/>

“Each year London’s trees remove 2.4 million tonnes of air pollution, including carbon dioxide, dust and other gaseous toxins”

(23) BUILDING GREENER CITIES: NINE BENEFITS OF URBAN TREES

FAO

<https://www.fao.org/zhc/detail-events/en/c/454543/>

(30) GRANTS PASS CITY: BENEFITS OF TREES IN URBAN AREAS

<https://www.grantspassoregon.gov/DocumentCenter/View/1626/Chapter-3-Appendix-A-PDF?bidId=>

(29) TREES SAN DIEGO.ORG

<https://www.treesandiego.org/sub-learn-about-trees>

(24) POLITIQUE CLIMATIQUE URBAINE – UNION DES VILLES SUISSES UVS

<https://uniondesvilles.ch/fr/Detail/dossier-politique-climatique-urbaine>

(25) PLAN CLIMAT CANTONAL 2030 2° GENERATION

République et Canton de Genève

<https://www.ge.ch/document/24973/telecharger>

(26) LIMITED APPLICATION OF REFLECTIVE SURFACES CAN MITIGATE URBAN HEAT POLLUTION

Sen, S., Khazanovitch, L. Limited application of reflective surfaces can mitigate urban heat pollution. *Nat. Commun* 12, 3491 (2021). <https://www.nature.com/articles/s41467-021-23634-7>

(27) URBAN HEAT: CAN WHITE ROOFS HELP COOL WORLD'S WARMING CITIES?

Fred Pearce, March 2018, YaleEnvironment360. <https://e360.yale.edu/features/urban-heat-can-white-roofs-help-cool-the-worlds-warming-cities>

(28) LIGHTER PAVEMENT REALLY DOES COOL CITIES WHEN IT'S DONE RIGHT

The Conversation, 18 June 2021. <https://theconversation.com/lighter-pavement-really-does-cool-cities-when-its-done-right-162918>

(31) DES QUARTIERS DURABLES POUR UNE SOCIETE A 2000 WATTS

UNIL Institut de Géographie, Dossier Vues sur la Ville Mai 2008

<https://www.unil.ch/files/live/sites/ouvdd/files/shared/VsV/No%2020-2008.pdf>

(32) LE CHANGEMENT CLIMATIQUE A GENEVE

Dossier d'information:

<https://www.geneve.ch/fr/actualites/dossiers-information/changement-climatique-geneve>

Strategie climat de la Ville de Geneve:

<https://www.geneve.ch/fr/actualites/dossiers-information/changement-climatique-geneve/strategie-climat>

## ANNEXE 2



## Chemin de Sous-Bois – rue Denis-de-Rougemont

Pétition P 2183 du 18 septembre 2023  
«Préservez des îlots de fraîcheur  
dans les nouveaux quartiers,  
notamment  
celui de Sous-Bois au Petit-Saconnex».

Commission des pétitions du  
Grand Conseil

15 janvier 2024

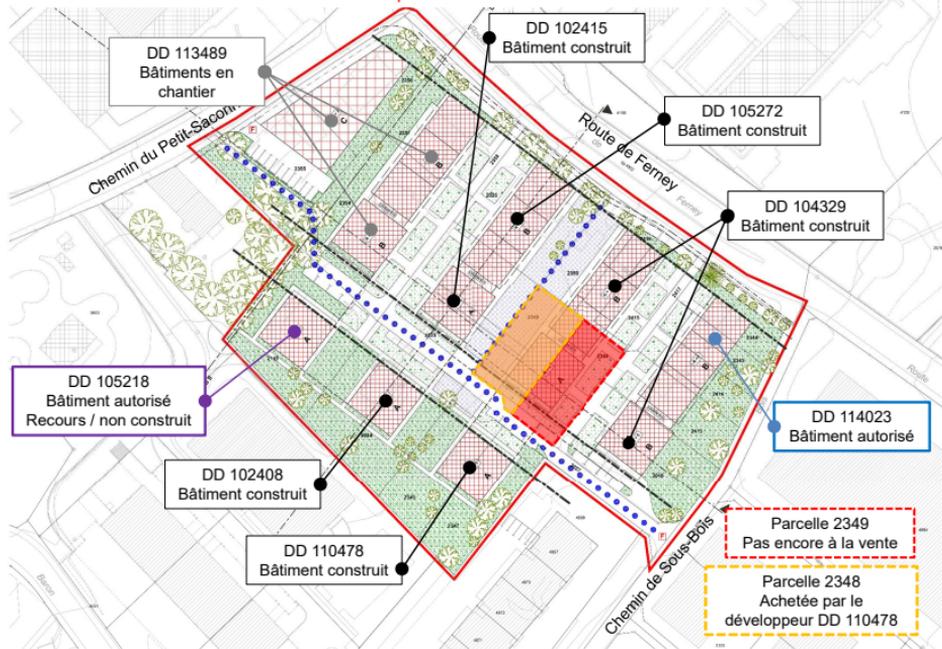
---

Table des matières de la présentation

1. Plan Localisé de Quartier 29482 Sous-Bois - Situation générale
2. Plan Localisé de Quartier 29482 Sous-Bois – Mise en œuvre
3. La demande des habitants
4. Solutions préconisées par la Ville



2. Plan Localisé de Quartier 29482 Sous-Bois – Mise en œuvre  
Etat d'avancement de la réalisation du quartier



2. Plan Localisé de Quartier 29482 Sous-Bois – Mise en œuvre  
le plan des aménagements paysagers (PAP) prévoyait un espace collectif aménagé



### 3. La demande des habitants : créer un espace de verdure sur les deux parcelles qui n'ont pas encore été bâties



Coût estimé :

- acquisition : 1374 m<sup>2</sup> à Fr. 2000.-- = 3'748'000.--
- aménagement : 1374 m<sup>2</sup> à 700.-- = 962'000.--
- Total estimé à = 4'709'000.-- (soit environ **5 mios de Francs**)

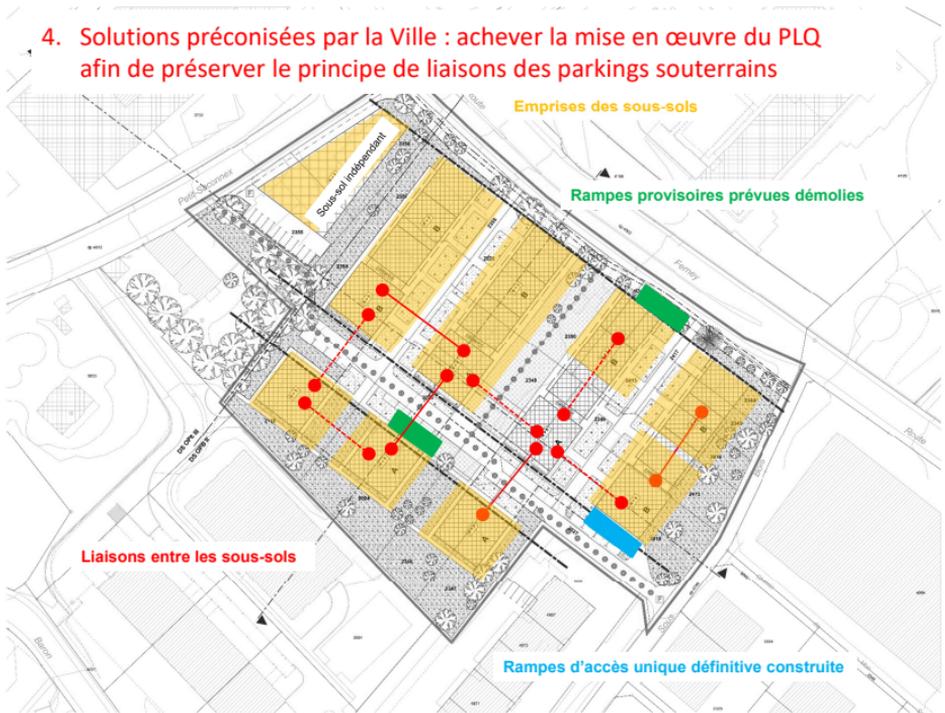
### 3. La demande des habitants : le mail central à l'origine du problème



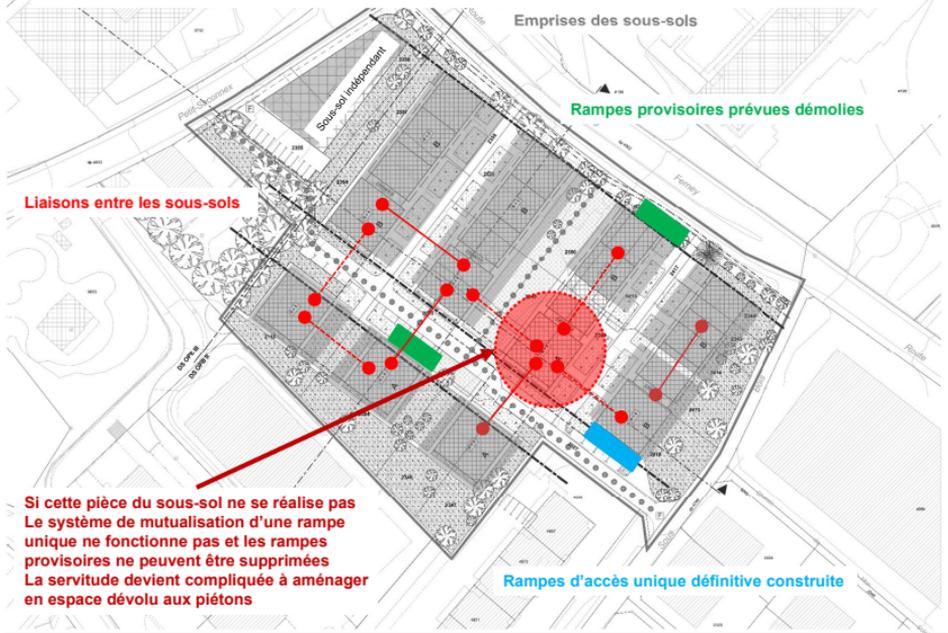
#### 4. La demande des habitants : historique des échanges

2023	Dépôt de la <b>Pétition</b> P-499 à la Ville (820 signataires) et de la <b>Pétition</b> P-2183 au Grand-Conseil avec le soutien de l'AHPTSG
2017	Classement des deux pétitions respectivement par le Grand-Conseil et le Conseil municipal
2016	Dépôt de la <b>Pétition</b> P-365 à la Ville (820 signataires) et de la <b>Pétition</b> P-1993 au Grand-Conseil avec le soutien de l'AHPTSG
2014-2023	les habitants ou associations du quartier ont sollicité l'administration municipale à <b>26</b> reprises et le Conseiller d'Etat à <b>6</b> reprises. Chaque sollicitation a fait l'objet d'une réponse et/ou a été suivie d'un rendez-vous
2010-2014	1 <sup>ère</sup> requêtes en autorisation de construire délivrées à partir de 2011
2007	<b>Adoption du PLQ 29'482 par le Conseil d'Etat</b>
2006	<b>Adoption du PLQ par le conseil municipal (PR 440) à l'unanimité</b>
2004	Premières images du PLQ

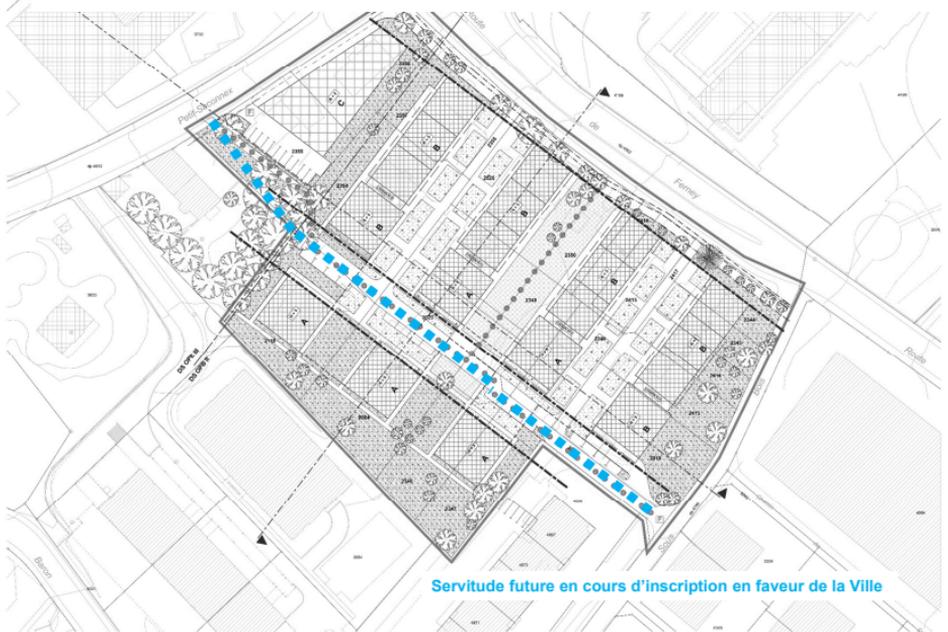
#### 4. Solutions préconisées par la Ville : achever la mise en œuvre du PLQ afin de préserver le principe de liaisons des parkings souterrains



4. Solutions préconisées par la Ville : achever la mise en œuvre du PLQ  
ne pas renoncer à la liaison des parkings souterrains



4. Solutions préconisées par la Ville : achever la mise en œuvre du PLQ  
aménager de manière qualitative la servitude de passage publique prévue au PLQ



*Date de dépôt : 5 février 2024*

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### **Rapport de Alexis Barbey**

Oui, le Petit-Saconnex a connu un fort développement, et ceux qui y résident sont reconnaissants de cet effort. Ce développement a été accompagné d'un maintien d'une arborisation généreuse. Il y a donc une contradiction des pétitionnaires à dire qu'il y a besoin d'un espace vert supplémentaire alors qu'il y a des jardins et des arbres au pied de presque tous les immeubles.

Ainsi donc, il y a deux parcelles qui ne sont pas construites dans le quartier des Genêts. Est-ce à dire qu'elles doivent être affectées ? Encore faudrait-il qu'il n'y ait pas de projet lié à ces parcelles. Or, justement, l'une d'entre elles est la propriété d'un investisseur qui a l'intention de construire. Sa volonté est appuyée par un PLQ en force et par une pétition classée en 2017. Celle-ci avait été déposée en raison des coûts importants liés à la compensation sur les droits à bâtir. La Ville de Genève avait estimé les coûts de l'opération à 5 millions de francs.

En ce qui concerne l'arborisation, l'OCAN a conclu de son examen qu'elle n'avait rien de spécial et qu'aucun motif écologique ne venait s'opposer à une éventuelle construction. Quant au bien-être de la population, les alentours sont largement pourvus de parcs : parc Trembley, Jardin botanique, parc de Budé, parc de l'Ariana.

Rappelons que le Petit-Saconnex fait partie de la commune de Genève. Ce ne devrait donc pas être au Grand Conseil, mais au Conseil municipal de statuer sur cette parcelle. Une ingérence de ce type est généralement mal perçue par les communes.

Enfin, une maison de quartier va bientôt être construite dans cette zone. Elle permettra aux habitants de socialiser, car elle offrira 1100 m<sup>2</sup> de surfaces communautaires.

En conclusion, on peut dire que sur le plan de la permanence du droit, de la bonne gestion des finances de l'Etat et de la proximité d'alternatives valables, la pétition 2183 doit être déposée sur le bureau du Grand Conseil.